

OBSERVATIONS prononcées à la suite de la communication de Jean-Louis Quantin
(séance du lundi 11 mai 2009)

Alain Besançon : Permettez-moi une remarque au sujet des bâtiments de l'Université de Paris. Le Quartier latin a été pratiquement rasé après la Révolution. Le plan Turgot permet toutefois d'avoir une idée de ce qu'était l'Université de Paris. Il y avait quelques édifices de luxe comme celui où nous sommes ou encore la Sorbonne avec sa chapelle et les bâtiments adjacents ; il restait les vieux monastères médiévaux, les Jacobins, les Victorins, etc. Pour le reste, l'Université de Paris faisait pâle figure si on la compare à Oxford, à Cambridge, à Heidelberg, à Salamanque, à Coimbra.

Dans un autre registre, je constate que, dans l'opposition aux Lumières, l'Université de Paris a été peu présente. Elle n'a été nulle part dans les polémiques un peu vives qui ont éclaté avec les Lumières.

Par ailleurs, est-ce que les étrangers venaient toujours étudier à Paris, comme cela avait été le cas au Moyen-âge ?

Enfin, j'ai l'impression que, politiquement, l'Université de Paris a évolué comme l'illustre corps des curés de Paris, c'est-à-dire qu'elle a été ligueuse, puis peut-être frondeuse, puis janséniste, puis remontrante. Cette impression correspond-elle à la réalité historique ?

*
* *

Gérald Antoine : Vous avez cru pouvoir imputer à l'usage du latin dans les universités, demeurant constant en plein XVIII^e siècle, la désaffection croissante dont celles-ci souffrent alors. Sans doute n'avez-vous pas tort. Puis-je toutefois rappeler que, dès la seconde moitié du XIII^e siècle, l'université d'Orléans, réputée la meilleure en Europe, avec celle de Bologne, pour l'enseignement du Droit, donnait cet enseignement en français, le consacrant surtout au Droit coutumier français, et non plus au Droit canon. Cette initiative, due en particulier à Pierre de Belleteste, ne manqua pas de s'attirer de vives critiques de la part des maîtres en Sorbonne ; mais Orléans tint bon et fit école.

Une question d'un tout autre ordre m'est venue à l'esprit : pourquoi n'avez-vous point fait mention de l'article « Université » dans l'Encyclopédie ? N'aurait-il pas été intéressant, à partir de là, d'étudier les différences entre la conception que s'en faisaient les Philosophes et celle que défendaient leurs adversaires, à commencer par les Jésuites les plus conservateurs ?

*
* *

Jean Mesnard : Il me semble qu'il est difficile de considérer le problème universitaire dans l'Europe des XVII^e et XVIII^e siècles sous un angle purement national. La preuve en est que les professeurs circulaient d'une université à une autre.

De même, pour bien saisir le problème des relations entre l'Université et les Jésuites, il faut se situer sur le plan européen car les Jésuites ont procédé de façon identique dans toute l'Europe : ils ont installé leurs collèges quasiment en face des anciennes universités. Ce fut le cas à Paris avec le Collège de Clermont en face de la Sorbonne, ce fut le cas à Louvain, etc. Ils ont réussi diversement selon les régions. En Autriche, le collège des Jésuites est devenu une véritable université, ce qui n'a jamais été le cas en France.

Un autre point sur lequel une enquête européenne serait intéressante est l'interférence entre ce que l'on appelle aujourd'hui l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur. Il me semble que la question s'est posée davantage en France qu'ailleurs puisque, dans notre pays, par le biais des facultés des arts, a été instituée une sorte de transition entre les écoles moyennes et les écoles universitaires. L'exemple de cette époque a été suivi jusqu'à aujourd'hui puisque la classe de philosophie, par exemple, si importante dans l'enseignement secondaire français, était déjà de l'enseignement supérieur dans l'enseignement secondaire.

Pour ce qui est des rapports des Jésuites et de l'Université, le problème est avant tout politique. Il remonte aux querelles du sacerdoce et de l'Empire, à l'époque de Philippe le Bel. Le problème universitaire n'est qu'un cas particulier des rapports entre le temporel et le spirituel. Le spirituel peut-il absorber l'intellectuel ou bien l'intellectuel doit-il rester domaine de l'État ?

Enfin, pour bien saisir la question du latin, il faut se placer sur le plan européen. L'emploi du latin permettait en effet à un maître d'une école française ou anglaise d'enseigner sans difficulté en Allemagne ou en Italie.

*
* *

François d'Orcival : Vous avez rappelé l'image noire que la Convention s'est faite de l'Université française. Votre exposé a tenté de démentir cette image, mais ne l'avez-vous pas, en réalité, justifiée ? Or c'est bien la Convention, c'est-à-dire le gouvernement de la Révolution, qui a donné cette image-là de notre université ; n'y a-t-il pas là, en définitive, l'une des racines profondes de la situation qui a été accordée par la suite aux universités de ce pays ?

*
* *

Bertrand Saint-Sernin : Vous avez fait allusion à la création des agrégations. Il est de fait qu'après l'expulsion des Jésuites, il a fallu remplacer les professeurs des classes et l'on a, à cette fin, créé trois agrégations en 1766, l'agrégation de philosophie, l'agrégation de lettres et l'agrégation de grammaire. Le cas de l'agrégation de philosophie est assez étonnant. Il faut savoir que, chez les Jésuites, le professeur de philosophie enseignait aussi les mathématiques. Ce régime a été copié et, dans le premier concours d'agrégation, en 1767 ou 1768, le sujet de la deuxième épreuve portait sur la gravitation universelle et les coefficients des sciences et de la philosophie étaient égaux. Il est remarquable que cet état de choses ait perduré jusqu'en 1964.

Le fait intéressant est que l'on a très vite ressenti le besoin de recruter des enseignants non pas par des grades, c'est-à-dire par des examens, mais par des concours. Ainsi donc est apparu très tôt dans l'Université une double face de l'enseignement, l'un lié à la collation des grades, l'autre lié à la passation des concours. Et ce phénomène marque encore aujourd'hui l'Université française.

Un autre aspect notable est que l'Université française au XVII^e siècle, au moment où naît la France moderne, ne s'est pas sentie partie prenante de la recherche.

*
* *

Georges-Henri Soutou : Vous avez évoqué à plusieurs reprises la question du jansénisme à La Sorbonne. Pourriez-vous nous éclairer davantage sur ce sujet ? Il me semble en effet que si l'on a clairement l'impression d'une immense victoire janséniste lorsque les Jésuites, rivaux de l'Université, sont expulsés, on comprend en revanche moins bien la théorie qui fait du jansénisme l'ancêtre de la Révolution française à partir du moment où la Révolution détruit les universités.

*
* *

Marianne Bastid-Bruguière : Quel est votre jugement personnel sur le statut et le pouvoir social du corps universitaire aux XVII^e et XVIII^e siècles ? Qu'est devenu ce corps universitaire quand il a été dissous par la Révolution ? S'est-il retrouvé quelques années plus tard dans l'Université napoléonienne ?

*
* *

Jean-Claude Casanova : Des bâtiments de l'Ancien Régime, il reste la chapelle de la Sorbonne, le Collège des Quatre Nations où nous sommes, le Collège des Irlandais, le Collège des Écossais, le petit laboratoire d'anatomie situé rue Racine, le grand laboratoire qui est face à la nouvelle faculté de médecine et le début de l'école de droit qui fait face au Panthéon. Toute la partie de Paris située sur la rive gauche était en fait l'Université de Paris. Tous ces terrains vont donner des biens nationaux et l'association des propriétaires de biens nationaux va, avec l'association des régicides, fonder le régime moderne... Ils vont vendre des terrains et faire de la spéculation immobilière.

Si on regarde ce qui a été construit après l'Ancien Régime, on trouve, pour la III^e République, la nouvelle Sorbonne, la faculté de médecine du boulevard Saint-Germain et l'ébauche de la faculté de médecine de la rue des Saints-Pères (qui sera réalisée par la IV^e République). La V^e République a, pour sa part, construit la faculté des sciences sur l'emplacement de l'ancienne Halle aux vins de Jussieu et elle a aménagé les autres établissements existants. Incontestablement, l'État français manifeste une hésitation à l'égard de l'Université dans le centre de la ville.

Dans un autre domaine, quels sont les grands hommes du XVIII^e siècle issus de l'Université ? Le seul dont je sois sûr est Turgot, mais pouvez-vous en citer d'autres ?

En 1792, on met un terme à toutes les corporations. Les universités étant des corporations, elles sont supprimées. L'idée que les universités sont des corps autonomes disparaît donc et il faut attendre 1896 pour qu'elle réapparaisse. Qu'est-ce qui, à votre avis, dans le XVIII^e siècle, a pu préparer la décision de 1792 ?

*
* *

Réponses :

À Alain Besançon : Après 1762 sont élaborés des projets pour l'école de droit et pour le nouveau bâtiment du Collège de France. La fin de l'Ancien Régime est donc apparemment marquée par une activité soutenue, brisée net par la Révolution.

Dans la polémique autour des Lumières, il faut savoir que la faculté de théologie s'est progressivement trouvée dépouillée de son magistère – qui en faisait autrefois une source de jugements autorisés au sein de la chrétienté. C'est en vain qu'elle tente de continuer à exercer ses pouvoirs d'approbation et de condamnation des livres, comme on le voit en 1767 avec le *Bélisaire* de Marmontel.

La présence des étrangers dans les universités françaises tend à se restreindre, mais il est clair que l'essentiel de cette diminution a déjà eu lieu avant le XVII^e siècle. Elle tient principalement à la division confessionnelle de l'Europe. Après 1550, certains pays, telle l'Espagne, interdisent purement et simplement à leurs étudiants de sortir du royaume.

Le parallélisme avec l'idéologie des curés de Paris vaut plus particulièrement pour la faculté des arts. La faculté de théologie a été beaucoup plus partagée à cet égard.

À Gérald Antoine : Le droit français a toujours été enseigné en français et il est bien évident que l'usage du français est étroitement lié à l'enseignement de matières particulières.

Ce n'est pas par son article « Université » que *l'Encyclopédie* nous apprend beaucoup de choses, mais par son article « Collège ». On y trouve une vive dénonciation de l'enseignement du latin et du programme de l'éducation jésuite.

À Jean Mesnard : Sans doute suis-je un peu cynique, mais j'ai tendance à considérer qu'à la base du conflit entre l'Université et les Jésuites, il y a une réaction de corporation. De même que les médecins de Paris font procès sur procès pour que les médecins de Montpellier ne puissent pas venir exercer à Paris, l'Université de Paris résiste à la venue des Jésuites.

Je vous suis totalement sur la vision européenne que l'on doit avoir et sur le rôle du latin au niveau européen.

Sur la question de savoir si le système de la faculté des arts est propre à la France, de récentes études jettent un éclairage nouveau. Dans le cas d'Oxford et Cambridge, on a des gens qui arrivent à l'université à 14 ans – très clairement, pour ceux-là le collège joue le rôle de la faculté des arts – et d'autres qui arrivent à 18 ans au sortir d'une Grammar School.

À François d'Orcival : Il faut tenir compte du fait que l'Université ne se donnait pas pour but de remplir une partie des tâches qu'on lui a reproché de ne pas remplir. La prudence s'impose car nous manquons encore de grands travaux sur le sujet. Elle s'impose aussi car l'université d'Oxford, par exemple, a eu elle aussi

pendant longtemps une image négative, que les études approfondies de Mordechai Feingold, en particulier, ont récemment beaucoup nuancée. En revanche, on peut sans réserve adhérer à l'idée selon laquelle la situation qui a été faite à l'Université française tient à ce qui s'est passé pendant la Révolution.

À Bertrand Saint-Sernin : L'introduction des concours suscite effectivement les protestations de la faculté des arts car c'est un coup porté à tout le système des grades.

À Georges-Henri Soutou : Le jansénisme a des rapports très compliqués avec l'Université. En premier lieu, Jansénius était un grand universitaire, mais un grand universitaire qui détestait enseigner.

La pénétration du jansénisme en France s'est faite en partie par des mécanismes universitaires avec, semble-t-il, la faveur de la jeune génération à la faculté de théologie. Mais, au XVIII^e siècle, une fois que le jansénisme eut porté le coup fatal aux Jésuites, son rôle était terminé et il ne lui resta plus qu'à mourir, percé de la même blessure, comme l'écrivait Sainte-Beuve.

À Marianne Bastid-Bruguière : Il est délicat de définir le statut social des universitaires. Il faut distinguer les facultés supérieures et la faculté des arts. Dans les premières, les professeurs cumulaient souvent d'autres fonctions et ils bénéficiaient d'une réelle reconnaissance sociale, notamment en province. Dans la faculté des arts, il en allait autrement et c'est sans doute là, d'après les travaux récents de Boris Noguès, qu'il faut chercher les origines professionnelles des professeurs de l'enseignement secondaire.

À Jean-Claude Casanova : Dans les grands hommes du XVIII^e siècle issus de l'Université, on doit mentionner Diderot qui, bien qu'ayant commencé chez les Jésuites, a fait ses trois années de théologie en continuant à l'université.

Pourquoi a-t-on supprimé si radicalement les universités ? Il y a eu, à partir de 1763, avec l'expulsion des Jésuites, une prolifération de projets, certains raisonnables, d'autres moins, qui tous répandaient l'idée qu'il fallait faire table rase et repartir sur des bases nouvelles. La Révolution n'a du reste pas seulement supprimé les universités, elle a en outre procédé à une spoliation de leurs biens, ce qui n'avait pas été le cas lors de la Révolution anglaise. Cette spoliation a évidemment pesé lourdement sur les difficultés qu'a connues l'Université française pour renaître.

*

* *